

→ (1) Saumon atlantique (tacon)

© S. E Peter, USFWS, CCo

(2) Alose feinte atlantique

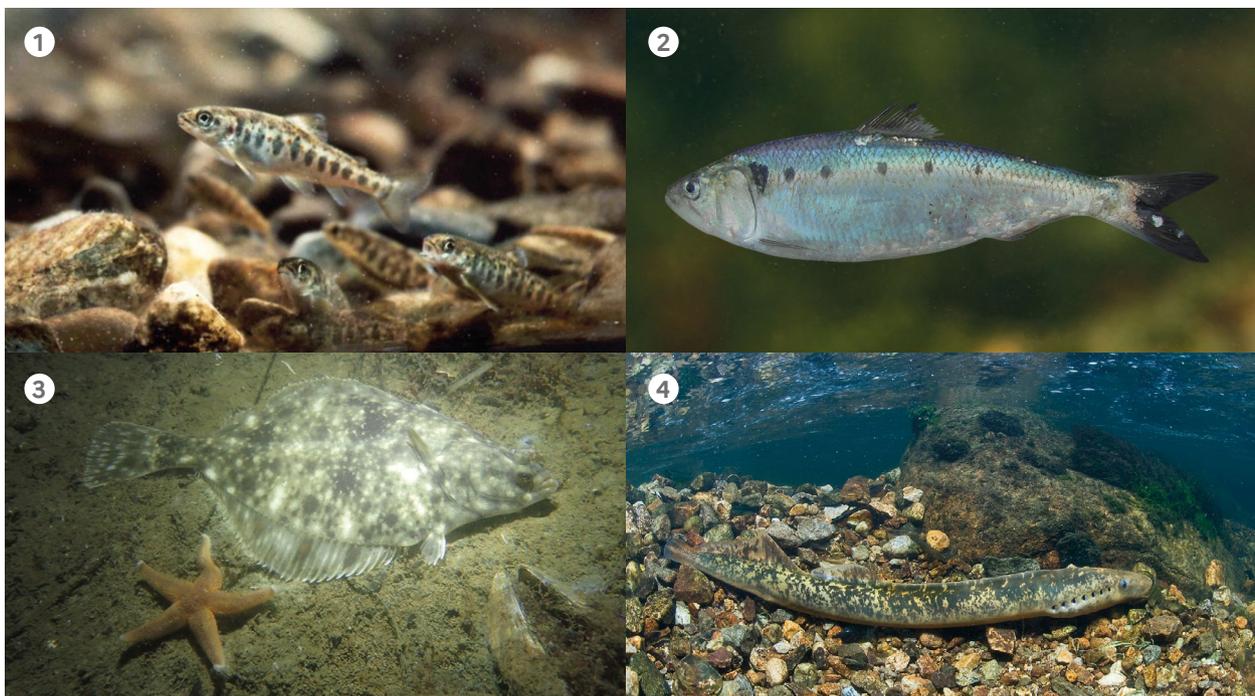
© H. Hillewaert, CC BY-SA 4.0

(3) Flet commun

© M. Baum, CC BY-SA 4.0

(4) Lamproie marine

© E. Svensen, CC BY-SA 4.0



Plan national en faveur des migrateurs amphihalins : une vision globale, des actions concertées

POLITIQUE PUBLIQUE Le Plan national en faveur des migrateurs amphihalins, lancé en 2022 pour une première décennie d'actions opérationnelles, marque le début d'une approche concertée et intégrée multiespèces et multihabitats sur l'ensemble du territoire français, dans l'Hexagone et en Outre-mer.

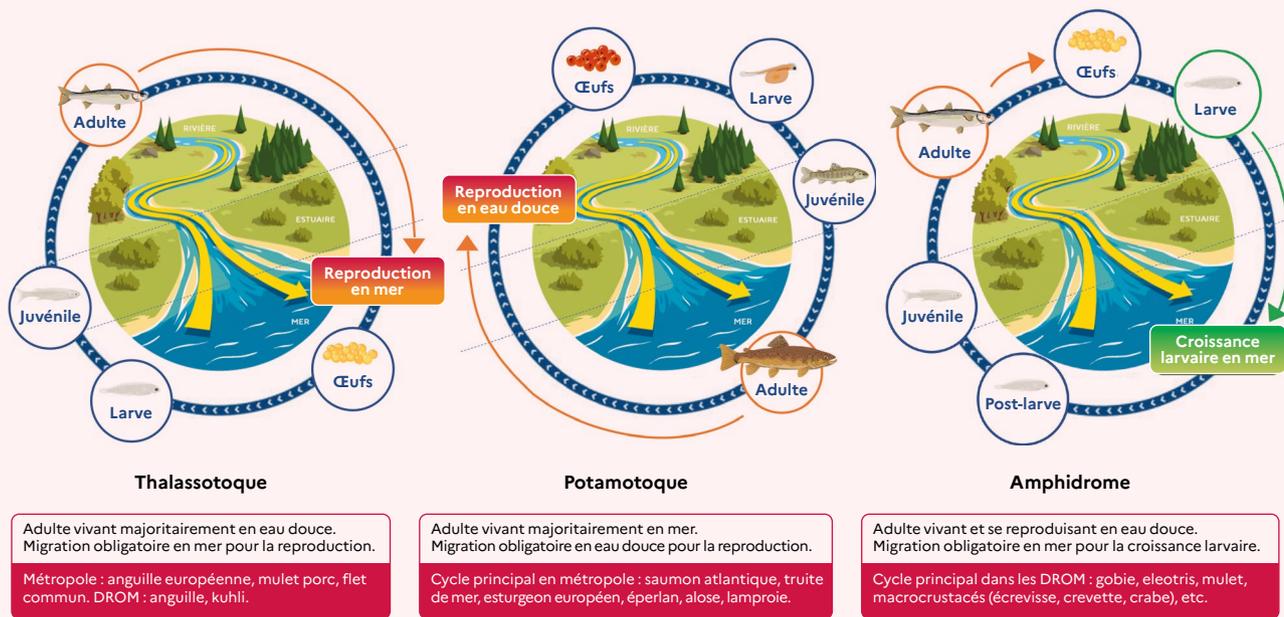
À l'interface entre terre et mer, les espèces amphihalines effectuent des migrations entre l'eau douce et l'eau de mer indispensables à l'accomplissement de leur cycle de vie. D'une grande richesse spécifique, elles sont considérées comme des espèces « parapluies », leur protection étant bénéfique à la conservation d'habitats favorables à d'autres espèces, et « indicatrices », car leur présence témoigne du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Au-delà de leur importance sur le plan écologique, elles en ont aussi une sur les plans socio-économique et culturel.

Du fait de leurs déplacements vitaux, ces espèces sont particulièrement sensibles à une multitude de pressions : présence d'obstacles à la continuité écologique, perte d'habitat, surpêche, pollution des eaux, introduction d'espèces exotiques envahissantes, changement climatique... Malgré la diversité des dispositifs de gestion existants et les efforts engagés, leurs populations continuent de décliner. Dans l'Hexagone, 50% des espèces amphihalines évaluées pour l'établissement de la Liste rouge des poissons d'eau douce par le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature

(UICN) et par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) sont menacées d'extinction ! (c'est-à-dire classées en statut « vulnérable », « en danger » ou « en danger critique d'extinction »). Aujourd'hui, il est indispensable de répondre à la complexité des défis que présente la gestion de ces migrateurs en prenant en compte le lien terre-mer et en impliquant tous les acteurs concernés. Prenons de la hauteur : où en sommes-nous dans la gestion de ces espèces en France ? Comment agir ensemble pour réduire les pressions, restaurer leurs populations et leurs habitats et mobiliser la société à cette fin ?



FIGURE 1 Les trois catégories de migrateurs amphihalins (d'après www.mnivesse.com pour OFB, modifié).



Le projet

Conscients de l'urgence de préserver les espèces amphihalines, les services des ministères chargés de l'écologie, de la pêche et de l'Outre-mer ont confié à l'OFB l'élaboration et la coordination d'un plan national en faveur des migrateurs amphihalins (PNMA). L'Inrae apporte à ce plan un soutien scientifique et technique. Toutes les espèces migratrices amphihalines recensées dans l'Hexagone et dans les cinq départements et régions d'outre-mer (DROM) sont concernées par le PNMA. Cela représente 12 espèces de poissons dans l'Hexagone ainsi que 59 espèces de poissons et 25 de macrocrustacés dans les DROM, réparties au sein des trois grandes catégories de migrateurs amphihalins (figure 1).

Le plan adopte une approche multi-espèces et multihabitats, à l'image des plans nationaux d'action pour les espèces menacées. Il présente une vision globale de l'état des populations et des pratiques de gestion de l'ensemble de ces espèces, et accompagne sur une période de dix ans (2022-2032) les dispositifs de gestion existants par des actions opérationnelles au niveau national, contribuant aux cibles de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 (SNB). Ces actions, activant le lien entre biodiversité, milieux d'eau douce et milieux marins, visent des résultats concrets et réalisables dans la durée du plan. Élaboré à partir de 2020 (figure 2), ce plan est le fruit d'une démarche concertée et coconstruite avec l'ensemble des parties prenantes,

incluant les usagers siégeant dans les comités de gestion des poissons migrateurs ou dans les conseils maritimes de façade et les autres acteurs de la société civile, en liaison étroite avec les administrations concernées. Pour la mise en œuvre des actions, une stratégie de financement en cours d'élaboration identifie les financeurs potentiels, qu'ils soient partenaires du projet ou externes.

Une vision harmonieuse et complémentaire

Depuis les années 1970, de nombreux outils de gestion ont été mis en place aux échelles internationale, européenne, nationale et locale.

FIGURE 2 Calendrier du Plan national en faveur des migrateurs amphihalins.



Dans l'Hexagone, les Plagepomi (plans de gestion des poissons migrateurs) sont des documents spécifiquement établis pour la gestion des migrateurs amphihalins à l'échelle des bassins hydrographiques. Les enjeux des Plagepomi sont relayés par le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et en milieu marin par les DSF (Documents stratégiques de façade). Par ailleurs, trois espèces de l'Hexagone bénéficient de plans de gestion nationaux : le saumon atlantique, l'anguille européenne et l'esturgeon européen. Par contre, en Outre-mer, peu d'espèces amphihalines font l'objet d'une gestion spécifique : on peut citer l'arrêté préfectoral n°2021-2687 du 30 décembre 2021 réglementant la pêche des bichiques dans les eaux marines et fluviales de La Réunion, et les plans directeurs de conservation en faveur de la loche des sables et des anguillidés de La Réunion. Un premier document-cadre, la Stratégie nationale de gestion des poissons migrateurs (Stranapomi), adopté en 2010, avait permis d'amorcer un dialogue entre les acteurs concernés afin de proposer les grandes orientations en faveur de la sauvegarde des migrateurs amphihalins.

Dans la continuité de cette stratégie, le PNMA vise à renforcer le dialogue, la mobilisation et la coopération des acteurs qui disposent des leviers pour agir. Par ces échanges et par l'analyse des dispositifs existants, le PNMA contribue à donner une vision globale de la gestion des migrateurs et à proposer des actions complémentaires pour soutenir les efforts déjà engagés. La synergie, la complémentarité, la coordination et l'action concrète sont les points forts du PNMA. À mi-parcours, les résultats des actions de ce plan permettront d'alimenter l'actualisation des documents de planification des bassins et des façades maritimes.

Une décennie d'actions concrètes

Le PNMA s'articule autour de six grands thèmes : 1) le lien terre-mer, 2) la pêche, 3) les habitats continentaux et la continuité écologique, 4) la pisciculture et le repeuplement, 5)

la communication, la sensibilisation et la formation, et 6) le suivi, l'évaluation et les perspectives. Au total, 35 actions réparties entre ces thèmes ont été retenues et attribuées à des pilotes et partenaires qui ont participé à leur élaboration. Ces actions, construites pour également être adaptées aux contextes locaux, pourront également être mises en place dans les DROM (voir le focus).

Lien terre-mer

Les connaissances sur l'écologie des espèces amphihalines en milieu marin sont encore très limitées. Pourtant, l'identification des couloirs de migration et des zones fonctionnelles en mer est nécessaire à une gestion intégrée de ces espèces. Dans un contexte de changement global, ces connaissances sont amenées à évoluer, ce qui nécessite d'améliorer la compréhension de l'écologie des espèces pour prédire et anticiper les changements à venir. Une priorisation des pressions subies par les migrateurs s'avère également nécessaire pour orienter efficacement la gestion.

Afin de mieux appréhender ces sujets, des actions d'acquisition de données seront donc menées. Pour l'application de la réglementation de la pêche qui s'appuie sur des délimitations géographiques, certaines étant encore incomplètes, la définition et la lisibilité de ces délimitations seront améliorées. Par ailleurs, comme l'action publique à l'interface terre-mer concernant les espèces amphihalines répond à plusieurs directives (DCE, DHFF, DCSMM...)¹, le PNMA contribuera à renforcer la cohérence des actions menées en application de ces directives en favorisant un dialogue entre acteurs des milieux marins et continentaux.

Enfin, les résultats des actions du PNMA pourront servir d'appui lors des échanges internationaux pour promouvoir la mise en place d'aires marines protégées à grande échelle, prévue dans le nouveau traité international pour la protection de la haute mer (BBNJ) adopté en juin 2023, qui contribue à atteindre l'objectif

« 30x30 » visant à protéger au moins 30% des océans de la planète d'ici à 2030.

La pêche

Pour protéger les espèces amphihalines, il est crucial de promouvoir une pêche durable et responsable dans les eaux continentales (eau douce, estuaires et lagunes) et maritimes. Seule une partie des migrateurs fait l'objet d'une réglementation spécifique dans l'Hexagone (comme les salmonidés et l'anguille européenne). Pour la pêche professionnelle, les rejets ou remises à l'eau en dessous de 50 kg ne font pas l'objet de déclaration obligatoire. La pêche récréative, quant à elle, peut être soumise à des systèmes de déclarations obligatoires ou volontaires selon les pêcheries. Afin d'avoir une meilleure visibilité sur les captures, la collecte des données doit être étendue tout en assurant la fiabilité, la pérennité et l'accès aux données déclarées. La promotion d'un outil de suivi national pour la pêche de loisir, ciblant dans un premier temps la truite de mer, est ainsi proposée. Par ailleurs, l'expertise et les savoir-faire des pêcheurs seront reconnus, favorisant ainsi la prise en compte de leurs connaissances dans la gestion des migrateurs. Enfin, les données de captures seront analysées au niveau national afin de produire des indicateurs de pêcheries plus robustes.

Habitats continentaux et continuité écologique

Territoires de vie pour les migrateurs amphihalins, les cours d'eau sont soumis à de nombreuses pressions impactant l'intégrité et la connectivité de leurs habitats. Pour réduire ces pressions et restaurer ces habitats, le PNMA comporte des actions ciblées sur les zones fonctionnelles (notamment les zones de frayères), sur certaines pressions (ouvrages « clés » constituant des obstacles à la continuité écologique, prises d'eau, espèces exotiques envahissantes) et sur l'évaluation de certains moyens



Focus

Le PNMA en Outre-mer : un outil attendu et mobilisable

Dans les DROM insulaires, la plupart des poissons et des macrocrustacés d'eau douce sont amphihalins. De nombreuses pressions impactant les populations amphihalines sont identifiées sur ces territoires, comme l'artificialisation croissante des sols, la dégradation de la qualité des milieux aquatiques, la surpêche de subsistance, dans un contexte où il manque d'instances de concertation à ce sujet.



Un déficit de connaissances des espèces amphihalines et de leurs populations est particulièrement marqué dans certains DROM, comme le souligne le faible nombre d'espèces évaluées sur les listes rouges de l'UICN. À Mayotte, aucune espèce n'a été évaluée et en Guyane, une seule l'a été. Pour les autres DROM (Guadeloupe, Martinique et La Réunion), la situation est davantage étudiée avec plus de 80% d'espèces amphihalines évaluées sur les listes rouges, même si les tendances évolutives ne sont pas encore connues en majorité. Au total, 23 espèces sont menacées d'extinction, comme la loche des sables, classée en danger critique d'extinction à La Réunion ou le ouassou, classé vulnérable en Guadeloupe.

De juin 2020 à avril 2021, des concertations avec les parties prenantes ont permis de compléter le PNMA dans sa dimension ultramarine. Au total, 31 actions au sein des six thèmes du plan concernent les DROM. La définition d'une stratégie de financement de ces actions est en cours.

de gestion (restauration écologique d'habitats, dispositifs de franchissement piscicole).

Pour chacune de ces actions, une synthèse des connaissances disponibles ainsi que des guides de référence, des protocoles de suivi harmonisés et des propositions de solutions seront produits. Des actions seront par exemple menées pour renforcer la protection des territoires sensibles et pour restaurer la continuité écologique au niveau d'ouvrages clés sur des sites pilotes.

Pisciculture et repeuplement

Certaines populations (notamment de salmonidés et d'aloses) sont soutenues par des opérations de repeuplement à partir de piscicultures. Le PNMA établira une synthèse des connaissances sur ces opérations et de leur impact vis-à-vis des populations sauvages. Des recommandations pour la programmation, la réalisation et l'évaluation de ce type d'opérations seront rédigées.

Communication, sensibilisation et formation

De nombreuses actions dans le domaine de la communication, de la sensibilisation et de la formation sur les migrateurs amphihalins sont réalisées depuis plusieurs années par différents acteurs. Le PNMA améliorera l'efficacité de ces actions auprès du plus grand nombre, autour d'un lexique commun adapté aux territoires (Hexagone ou DROM), et renforcera la prise en compte des migrateurs amphihalins dans les formations générales et professionnelles relatives à la gestion des cours d'eau.

Suivis, évaluations et perspectives

Une animation nationale est actuellement déployée pour coordonner les actions du PNMA. Celle-ci se focalise sur le porter à connaissance des sources de financement mobilisables, de l'état d'avancement des actions et des résultats obtenus.

Les pilotes des actions du plan s'emploieront à rechercher les financements nécessaires pour leur réalisation. Les programmes de l'Union européenne de type LIFE sont notamment envisagés pour des actions portant sur la gestion. En particulier, certaines actions du thème « Habitats continentaux et continuité écologique » pourraient être réalisées dans le cadre du projet BIODIV/France, qui accompagnera la mise en œuvre de la SNB 2030, si son financement en tant que projet stratégique nature est accepté par le programme LIFE. Par ailleurs, le partage des données de suivi des migrateurs sera renforcé dans le cadre du système d'information sur la biodiversité. À mi-parcours et au terme du plan, ces données permettront de calculer des indicateurs de suivi harmonisés à l'échelle nationale afin d'évaluer l'état des populations des espèces amphihalines. ■

POUR ALLER PLUS LOIN

Page web dédiée au PNMA : <https://professionnels.ofb.fr/fr/node/1240>

→ À gauche, la loche des sables, gobie amphidrome de La Réunion (en danger critique, CR) et de Mayotte (statut non évalué). © P. Valade/Ocean Consult'

À droite, le ouassou, crustacé amphidrome de Guadeloupe (vulnérable, VU) et de Martinique (préoccupation mineure, LC). © B. Guichard/OFB

AUTEURE

Marie Motte, Inrae-U3E/OFB, Direction de l'appui aux stratégies pour la biodiversité